

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE BUREAU

Mardi 7 février 2023

Le mardi 7 février 2023, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en distanciel et en présentiel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 1^{er} février 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Benoit BARANGER
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Assistaient également :

Mme Stéphanie ELIE, présidente commission « Culture, communication »,

M. Gilles ROUSSILLAT, vice-président commission « Agriculture et Eco-développement ».

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance.

Madame Elsa RICHARD est désignée comme secrétaire de séance.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres du Bureau pour atteindre le quorum, Mme Tubiana propose de modifier l'ordre du jour pour commencer par les points d'information.

1. Informations

▪ **Calendrier de révision de la charte 2024-2039**

Le 12 octobre 2022, la Fédération nationale des Parcs a rendu à l'unanimité un avis favorable sur le projet de charte 2024-2039. Le 25 octobre dernier, la commission « Espaces protégés » du Conseil national de protection de la nature (CNP) a, elle aussi, rendu un avis favorable à l'unanimité avec recommandations sur le projet de charte 2024-2039.

L'avis du Préfet coordonnateur synthétisant les remarques des services de l'État était, quant à lui, attendu pour la fin d'année 2022. Malheureusement, la DREAL Pays de la Loire connaît des difficultés internes ne lui permettant pas de finaliser cet avis dans les délais attendus par le Parc. Aussi, nous n'avons actuellement pas de visibilité sur le calendrier de révision de charte qui pourrait être notablement impacté en 2023.

Une fois l'avis du Préfet reçu, le projet de charte devra être corrigé pour intégrer les différentes recommandations, avant d'être transmis à l'Autorité Environnementale (AE) pour avis.

Afin de garantir une transmission du dossier dans les meilleurs délais et pour ne pas freiner l'instruction de la procédure de révision, le Comité syndical a délégué le 10/12/2022 au Bureau le pouvoir de saisine de l'AE dans le cadre de la procédure de révision de la charte. Compte tenu du calendrier resserré, un Bureau spécial supplémentaire pourra être organisé pour arrêter le projet de charte ajusté avant transmission à l'AE.

L'avis de l'Autorité environnementale pourra par la suite nécessiter de nouveaux ajustements.

Le projet de charte intégrant les différents avis sera alors soumis à l'approbation du Comité syndical, pour validation du projet présenté à l'enquête publique. Les délibérations du Comité syndical et des Régions sont souhaitées avant l'été.

▪ **Formation « Ambassadeur du Parc »**

Mme TUBIANA informe les membres du Bureau de la relance du réseau des Ambassadeurs du Parc après la crise COVID.

Mme BELHANAFI, cheffe du service « Tourisme et médiation des patrimoines », précise qu'une formation initiale de 3 jours est programmée pour les personnes souhaitant devenir ambassadeurs. Un appel a été effectué auprès des associations, des collectivités, des entreprises bénéficiaires de la marque et de différents réseaux. Deux sessions de 30 personnes se tiendront les 6, 7 et 8 mars pour la première et 13, 20, et 27 mars pour la deuxième. La première journée est consacrée à identifier les activités de l'ambassadeur et à découvrir le Parc naturel régional et son projet de territoire. La deuxième journée est consacrée aux paysages et leurs dynamiques d'évolution. La troisième journée s'articule autour de rencontres d'acteurs privés ou publics ayant réalisés des actions avec le Parc. Les 150 ambassadeurs existants ont été sollicités pour reconduire leur participation. Un peu moins d'une centaine a souhaité rester dans le réseau. Avec la soixantaine de nouveaux

entrants, nous prévoyons donc un groupe d'environ 160 ambassadeurs au total. Un événement est prévu en novembre pour fêter les 20 ans du réseau.

M. LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire, demande quels sont les prérequis pour être ambassadeurs.

Mme BELHANAFI précise que les personnes souhaitant intégrer le réseau doivent être volontaires dans leur démarche et doivent être, par leurs activités personnelles ou professionnelles, en contact avec du public. Le rôle d'Ambassadeur est un échelon intermédiaire entre les visiteurs, les habitants, les porteurs de projets... C'est un relais de terrain essentiel.

Mme LAHOREAU, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, propose d'utiliser les termes « ambassadeurs et ambassadrices » pour féminiser les outils de communication en doublant les termes et ainsi éviter les points médians¹.

Mme CREPEAU, Directrice adjointe, propose de communiquer aux membres du Bureau les profils des ambassadeurs ainsi que la proportion de femmes et d'hommes dans ce réseau.

M. BARANGER, Maire de Bourgueil, rappelle l'importance de ce réseau historique en Loire-Anjou-Touraine. Cette initiative a été depuis reprise par nombre de Parcs naturels. Basée sur la convivialité, elle a malheureusement souffert de la période COVID.

▪ **Formations Marque « Valeurs Parc naturel régional »**

Mme BELHANAFI indique que les formations autour de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sont elles aussi relancées. Dans leurs conventions signées pour 5 ans, les entreprises marquées sont tenues de suivre des formations thématiques. Le programme de formation a été envoyé aux membres du Bureau avec la convocation. Cette année, le thème retenu est celui de la gastronomie durable. 12 demi-journées seront animées en grande partie par des bénéficiaires de la marque autour de thèmes suivants :

- ✓ La cuisine crue
- ✓ La conservation des aliments
- ✓ Apéritif dînatoire végétarien
- ✓ Les légumes secs au petit déjeuner
- ✓ Cuisine 0 km
- ✓ Tisanes et boissons naturelles

Mme TUBIANA demande si ces formations sont ouvertes au public.

Mme BELHANAFI indique que ces formations sont réservées au réseau des bénéficiaires de la marque et à leurs salariés. Ces formations sont un des avantages à leur appartenance à ce label.

▪ **Point d'étapes des orientations budgétaires 2023**

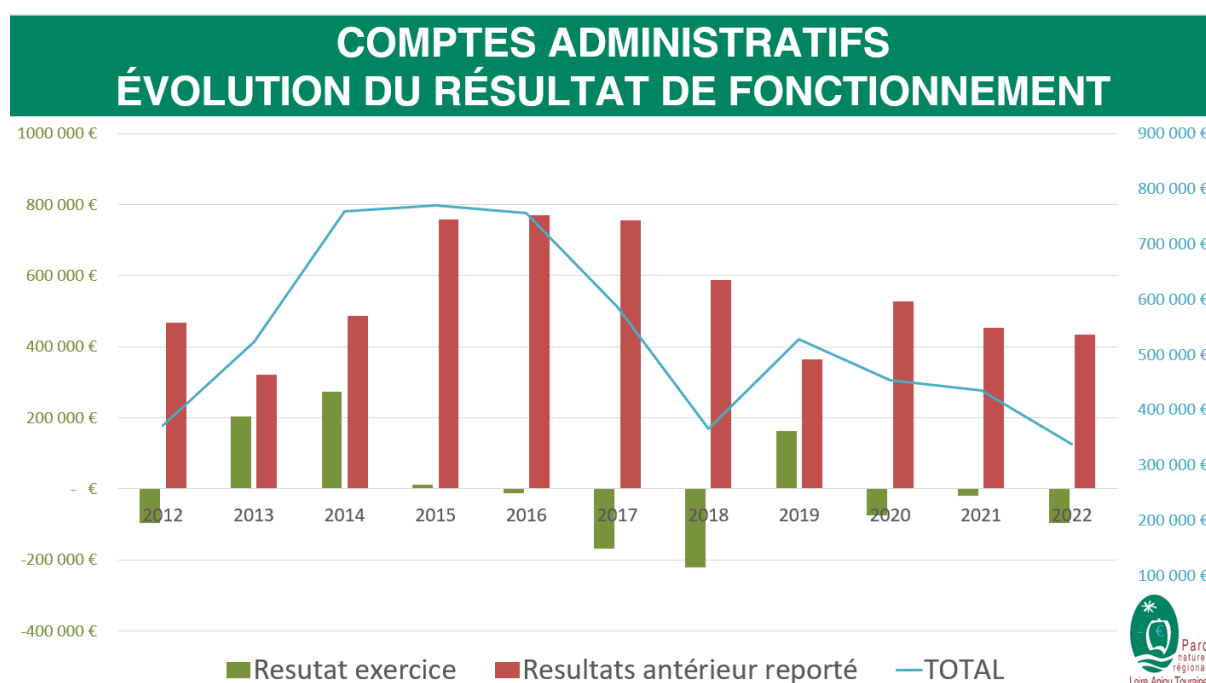
M. MEURGEY, Directeur du Parc, rappelle la tenue de la Commission Finances du Parc le 31 janvier dernier lors de laquelle a été présentée une première version des orientations budgétaires 2023. Il propose aux membres du Bureau de se focaliser sur les chiffres clés, la totalité des éléments étant présentée au prochain comité syndical pour le débat d'orientations budgétaires. Il précise que ces éléments ont été validés par M. TOURON, Président de la commission Finances.

¹ Références : [Guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe](#) du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La stratégie budgétaire pour 2023 s'établit en trois points :

- ✓ contenir les dépenses ;
- ✓ adapter les moyens pour préfigurer les orientations fixées dans le cadre de la future charte ;
- ✓ reconstituer nos marges de manœuvre.

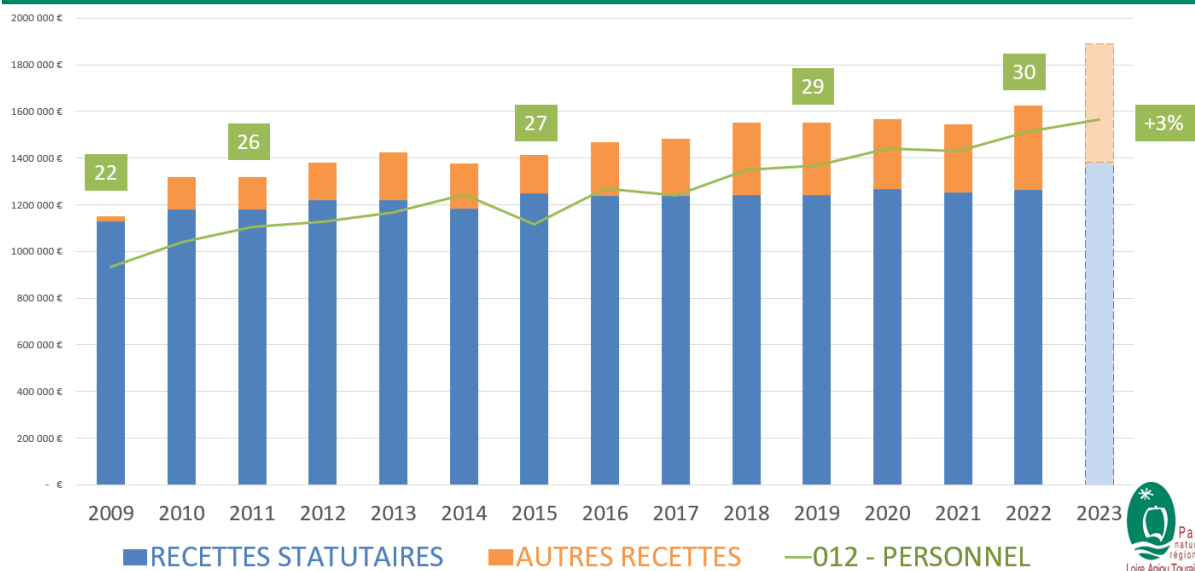
Concernant le résultat net du compte administratif 2022, celui-ci devrait s'établir à - 96 000 € à déduire du résultat des exercices antérieurs de 434 000 € soit un solde positif de 337 000 €. Ce résultat confirme la baisse continue de nos marges de manœuvre. Une des causes de ce résultat prend sa source dans l'utilisation des fonds européens. Fin 2022, le Parc avait 320 000 € d'actions terminées, soldées dont le paiement n'était pas effectif. Si le Parc avait pu percevoir ces montants, le résultat 2022 aurait été positif de 11 000 €.



Concernant les recettes 2023, l'augmentation des cotisations du bloc communal et EPCI a été votée au dernier comité syndical, pour une augmentation attendue de 9000 € en 2023. L'État, via le ministère de la transition écologique, vient de nous confirmer qu'il allait augmenter sa dotation au Parc de 30 000 € supplémentaire. Cette hausse vient conforter notre assise statutaire et devrait permettre d'améliorer nos marges si nous maintenons nos dépenses.

Mme TUBIANA précise que le redressement de la situation financière du Parc est une opération longue qui portera ses fruits dans les années à venir.

OB - Evolution des recettes / Charges de personnel



M. MEURGEY commente le graphique ci-dessus en indiquant que l'évolution des recettes statutaire restait faible depuis 2016 malgré une augmentation des cotisations des communes et EPCI votée en 2019. L'augmentation des charges et notamment celles du personnel avait donc été financée par des recettes complémentaires. Pour cette année, il est à noter la hausse significative des recettes statutaires.

L'estimation des dépenses présentée ci-dessous reste à affiner à la suite des retours de la commission finances, notamment les prévisions concernant les charges de personnel.

OB - ESTIMATION DES DÉPENSES BASIQUES 2023

CHAP.	INTITULE	OB 2022	CA 2022	VAR. CA22/OB 22	OB 2023	VAR. OB23/CA 22
011	Charges à caractère général	252 942 €	231 750 €	-21 192 €	270 000 €	38 250 €
012	Charges de personnel basiques et actions	1 513 810 €	1 457 479 €	-56 331 €	1 564 530 €	107 050 €
65	Autres charges de gestion courante	32 751 €	23 081 €	-9 670 €	35 000 €	11 919 €
66	Charges financières	1 500 €	0 €	-1 500 €	1 500 €	1 500 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	600 €	-400 €	1 000 €	400 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 802 003 €	1 712 910 €	-89 092 €	1 872 030 €	159 119 €

Il est à noter une variation de + 107 050 € sur les charges de personnel entre les orientations budgétaires 2023 et le compte administratif 2022. Pour information, l'année précédente cette variation s'établissait à + 137 000 €. Les élus de la commission finances ont souhaité un effort plus significatif concernant ce chapitre pour passer en dessous des 100 000 € de différence entre 2023 et 2022. Les nouvelles projections seront présentées lors du prochain comité syndical.

Mme TUBIANA regrette, encore une fois, l'absence d'engagement supplémentaire des Départements. Elle rappelle que les communes, les EPCI et l'État ont fourni un effort très important.

▪ **État d'avancement des demandes de subventions auprès du « Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires »**

M. MEURGEY revient sur l'appel lancé lors du dernier Comité syndical aux communes pour candidater au Fonds vert. Pour rappel, deux axes sont retenus pour élaborer les demandes de subventions : renaturation des villes/villages et biodiversité. La méthode retenue vise une action concertée et mutualisée avec les communes volontaires. Sur l'axe renaturation, 6 communes sont déjà engagées via la programmation régionale 2023 et 31 communes sont volontaires. Concernant l'axe biodiversité, 12 communes se sont manifestées. Ce grand nombre de réponses est un signal positif pour le Parc. Pour autant, toutes ne seront pas retenues en fonction des critères d'éligibilités retenus par les services instructeurs de l'État. Un travail d'accompagnement des collectivités est engagé sur ce sujet.

Il est à noter que, pour l'instant, peu de dossiers sont déposés sur ces deux axes. La majorité des dossiers déposés le sont au titre de la rénovation énergétique des bâtiments et l'éclairage public (65%).

Les actions à venir pourront prendre la forme de schéma de végétalisation, de requalification d'espaces publics et de renaturation des cours d'école, mais aussi de concertations préalables à la création d'aires protégées. C'est un point important pour le Parc de pouvoir financer ce travail de concertation en amont qui est souvent délaissé par les financeurs.

Le quorum étant atteint, Mme TUBIANA reprend l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Bureau du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Accord de principe pour une cogestion par la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire et le Parc de la future Réserve Naturelle Régionale "Champagne de Méron"

Mme TUBIANA revient sur l'historique de ce site. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) est gestionnaire de la zone industrielle et logistique de Méron à Montreuil-Bellay. Ce paysage de landes accueille des espèces aviaires et floristiques exceptionnelles au niveau régional, national et même international. C'est un de rare site où l'Outarde canepetière peut nidifier.

Cette zone industrielle est régie par l'application de deux arrêtés (préfectoral et ministériel) afin de permettre la gestion du foncier économique restant. Ces derniers ont été prorogés en 2021, jusqu'au 31 décembre 2023.

Parmi les mesures de compensation de ces arrêtés, figure la création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) de 120 ha minimums, demandée depuis longtemps et qui sera constituée de terrains acquis par la collectivité et de terrains privés. Cette réserve aura pour objectifs de maintenir la biodiversité floristique et faunistique, mais aussi de recréer des espaces propices aux différentes espèces. À ces mesures de biodiversité s'ajouteront aussi des incitations pour le développement de filières agricoles favorables à la préservation du captage d'eau potable de Fontaine-Bourreau à proximité immédiate de cette future réserve. Cette réserve est constituée, à ce jour, de 132 ha.



Mme TUBIANA précise que la création de cette réserve est un sujet aussi ancien que l'agglomération et qu'aujourd'hui, tous les acteurs de ce site ont pris la mesure de l'intérêt de ce site. L'objectif de ce premier classement est d'ores et déjà de pouvoir préfigurer une augmentation de ce périmètre sur la périphérie.

Par décision du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, la CASVL a validé le dépôt du dossier visant à créer la RNR de la Champagne de Méron. À l'issue de son instruction, le projet et son dossier ont fait l'objet d'une consultation publique du 3 août au 1^{er} novembre 2022. Aucune observation n'a été formulée lors de cette consultation. La délibération officielle de la Commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire doit avoir lieu au printemps 2023.

M. DELAUNAY, responsable du service « Biodiversité et paysages », indique qu'à la suite de cette délibération, l'inauguration officielle de la RNR est attendue pour le mois de mai, mois de la Biodiversité de la Région Pays de la Loire. Des panneaux d'information et du mobilier spécifique vont être mis en place à cet effet.

Préalablement à cette création, il est demandé de confirmer, par délibération, l'objectif d'une cogestion par la CASVL et le Parc. La CASVL sera considérée, pour cette cogestion, chef de file pour le traitement des subventions de la Région et du FEDER. La cogestion fait l'objet d'une première demande de financements par la CASVL et le Parc sur 3 ans pour un classement prévu sur 6 ans.

La rétribution sera réalisée de la manière suivante :

- ✓ sur la part FEDER, le chef de file (CASVL) percevra l'ensemble des subventions et fera un reversement au Parc des sommes dues.
- ✓ sur la part régionale, chaque cogestionnaire recevra sa subvention directement.

M. DELAUNAY rappelle que le Parc intervient sur d'autres dossiers sur la zone de Méron :

- ✓ le Parc est opérateur du site Natura 2000,
- ✓ nous suivons, pour le compte de la CASVL, les projets d'implantation d'entreprises dans la zone industrielle.

Cet environnement complexe nécessite une vision systémique apportée par le Parc.

M. MEURGEY indique que le tableau présenté en séance diffère de celui présent dans le rapport de présentation, les données ayant été actualisées entre temps.

M. DELAUNAY précise que ces données ont été validées par les services de l'agglomération de Saumur et de la Région Pays de la Loire.

	2023	2024	2025
Financement de la Région Pays de la Loire	5 511,97 €	7 851,74 €	6 469,84 €
Financement FEDER 2021-2027	6 315,60 €	8 258,86 €	7 165,77 €
Reste à charge PNR	1 952,26 €	3 518,75 €	2 538,99 €
Coût de fonctionnement PNR sur l'ensemble de l'opération (experts + assistance) en € HT	13 779,93 €	19 629,35 €	16 174,60 €

Mme TUBIANA indique que l'agglomération de Saumur prendra une délibération équivalente sur ce sujet au prochain conseil d'agglomération.

M. PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud-L'Abbaye, interroge, à la suite des échanges en Commission Finances, si ces demandes de subventions au FEDER sont effectuées au titre de la nouvelle programmation 2021-2027 avec les nouveaux critères de sélection et si la plateforme d'instruction des dossiers est opérationnelle ?

Mme TUBIANA répond que plusieurs réunions sur ce sujet sont d'ores et déjà programmées avec les élus et les services régionaux sur ce sujet. De plus, les Directeurs des quatre PNR des Pays de la Loire se réunissent sur ce sujet demain. Vendredi, nous serons à l'Hôtel de Région pour aborder ce sujet avec les quatre Présidents des PNR ligériens. Ces questionnements autour des fonds FEDER vont être au centre des débats.

M. DELAUNAY précise que le dialogue de gestion comptable avec les services régionaux est tendu. Il faut nous attendre à des impacts financiers importants sur nos programmes d'actions. Pour ce projet, les actions sont inscrites à partir du 1^{er} janvier 2023, date qui correspond au nouveau cadre FEDER. Au regard des premières analyses, les nouveaux critères définis par le service Europe de la Région sont en notre défaveur. Les coûts de stagiaires ne sont plus pris en charge par exemple. De plus, les frais de personnel ne seront plus remboursés au réel, mais de façon forfaitaire. Concernant la plateforme d'inscription des dossiers, nous venons tout juste d'avoir accès à celle-ci. Elle n'intègre pas les anciens critères ce qui va nous obliger à modifier les plans de financements de projets existants pour lesquels des délibérations ont déjà été prises.

Mme TUBIANA précise que la Région Pays de la Loire, et seulement elle, a souhaité modifier les règles du FEDER en janvier 2023, avec notamment un seuil d'éligibilité des projets qui passe de 100 000 € à 200 000 €. Ces modifications nous posent beaucoup de

difficultés, car nos projets sont quasiment tous calibrés en dessous des 200 000 €.

Mme TUBIANA salue l'arrivée de M. MARION, Conseiller régional délégué à la transition écologique et de Mme GUGLIELMI, Conseillère départementale.

Mme GUGLIELMI demande si la cotisation départementale au Parc a été augmentée.

Mme TUBIANA répond qu'effectivement, la cotisation a été augmentée de 61 000 € à 67 500 €, mais que dans le même temps, le loyer a été augmenté d'autant (+ 6500 €). Un courrier a été envoyé à la Présidente du Département de Maine-et-Loire pour lui indiquer que nous donnions congé à compter du 1^{er} mars du local place des Diligences à Montsoreau mis à disposition du Parc.

M. MARION, en réponse à l'intervention de M. PONCHANT, indique qu'effectivement, il y a des questions en cours sur le financement de cette opération, mais que cela ne doit pas occulter le fait que nous pouvons nous réjouir de la création d'une nouvelle Réserve Naturelle Régionale sur notre territoire. M. Marion tient à féliciter toutes les parties prenantes de cette opération. La question des financements régionaux et notamment des fonds FEDER sera au cœur des échanges à venir avec les PNR. Il invite le Parc à ne pas prendre d'engagement financier sans s'être assuré des contreparties des partenaires.

Mme TUBIANA rappelle que, sur de nombreux projets et notamment sur la RNR de Joreau qui fait l'objet d'une prochaine délibération, la Région a demandé au Parc de s'engager sur des actions avec certains critères de financement et qu'aujourd'hui, ces critères changent en cours de route. Dans cette affaire, le Parc risque, sur ce projet, une perte de financement de 50 000 €. Ce qui, compte tenu des finances du Parc, pose beaucoup de difficultés. Mme TUBIANA ne doute pas de trouver ensemble une solution. Mme TUBIANA comprend parfaitement que les critères puissent évoluer dans le temps. Mais il ne lui semble pas normal que ces nouveaux critères soient appliqués aux actions antérieures déjà engagées.

Mme TUBIANA salue, au même titre que M. MARION, la création de cette nouvelle Réserve Naturelle Régionale de Méron sur le territoire du Parc.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le principe d'une cogestion Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine suite à l'arrêté de création de la RNR de Méron par la Région des Pays de la Loire et pour une durée de 6 ans. La CASVL est désignée chef de file et cogestionnaire. Le Parc est identifié comme partenaire technique associé et cogestionnaire.
- ✓ valident de plan de charge triennal (2023-2025) programmé dans le cadre de la cogestion triennale.
- ✓ valident le principe de co-financement FEDER-Région pour le financement de l'opération,
- ✓ valident l'autofinancement pour le financement de l'opération,
- ✓ autorisent la Présidente à négocier les montants
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention tripartite triennale Région-CASVL-PNR,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

3. Avenant à la convention TEN avec la CASVL : modification du plan de financement

Mme TUBIANA rappelle que la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire (CASVL) a été reconnue « Territoire engagé pour la nature (TEN) en Pays de la Loire » le 18 novembre 2020. Au travers de cette reconnaissance, la CASVL et ses partenaires s'engagent à mettre en place un certain nombre d'actions favorables à la biodiversité sur la période 2021-2023. Le Parc est un partenaire majeur à la fois porteur de certaines actions et assistant technique auprès des communes.

Le Parc a recruté un « coordinateur TEN » sur la période 2021-2024, soit une période de 3 ans à compter du 6 avril 2021, bénéficiant d'une participation au financement de la CASVL à ces dépenses.

Les deux parties ont conclu une convention relative au portage du poste de coordinateur du dispositif TEN Agglomération de Saumur Val de Loire et du plan de financement de ce poste intégrant une participation de la CASVL en date du 01/04/2021.

En raison des évolutions au cours de la mise en œuvre du dispositif, le montant total de l'action a augmenté, passant de 110 200 € à 115 877.34 €, en conséquence le plan de financement est revu tel que :

Dépenses - TTC		Recettes - TTC		
Poste de coordinateur TEN 2021-2023	115 877.34 €	Europe - FEDER	57 938.67 €	50 %
		Région Pays de la Loire Contrat Nature 2050	34 763.20 €	30 %
		Parc - autofinancement	11 587.73 €	10 %
		CASVL - autofinancement	11 587.73 €	10 %
TOTAL	115 877,34 €	TOTAL	115 877,34 €	100 %

L'avenant à la convention initiale entre la CASVL le Parc précise et encadre ces modifications entre les parties.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident l'avenant à la convention TEN avec la CASVL ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer cet avenant et tout document afférent à cette action.

4. Déstockage de produits boutique de la Maison du Parc

Mme TUBIANA indique que certains ouvrages datés deviennent obsolètes et d'autres sont abîmés. Pour ces raisons, il est proposé de les retirer de la vente. Sont concernés les articles suivants :

Dénomination	Quantité en stock	Raison du déstockage	Prix de vente TTC	Prix d'achat TTC
Livre « Dans mon panier »	1	Abimé	19.90 €	13.93 €
Poster paysage	689	Edités en 2008 Ne se vendent plus	4,00 €	4,00 €

Ces produits déstockés sont offerts lors de manifestations où le Parc est présent ou pour des écoles ou associations ...

Liste des articles volés à déstocker.

Articles	Nbre	Prix d'achat	Prix de vente	Perte sur prix d'achat
D/ CP aquarelle M. Charoze	1	0.71 €	1.50 €	0.79 €
D/ CP D. Bouineau	1	0.50 €	1.00 €	0.50 €
D/ CP La sittelle de bois	1	1.40 €	2.20 €	0.80 €
D/ Marque-page Marie Charozé	1	0.71 €	1.50 €	0.79 €
D/ Marque-page papillons origami	1	4.50 €	6.00 €	1.50 €
D/ CD livre Les chants des oiseaux de mon jardin	1	6.62 €	9.95 €	3.33 €
D/ Petit Atlas des mammifères	2	3.36 €	4.95 €	1.59 €
D/ Petit atlas des mammifères marins	1	3.36 €	4.95 €	1.59 €
D/ Carnet découverte : la pêche en eau douce	1	3.99 €	5.95 €	1.96 €
Total		25.15 €	38 €	12.85 €

En 2022, la perte sur le prix d'achat est de 12,85 € contre 39,55 € en 2021.

Mme TUBIANA se rappelle que, sous la précédente mandature, quelques produits déstockés avaient été proposés aux élus.

Mme CREPEAU indique qu'il reste un nombre conséquent de posters qui peuvent être donnés à ceux qui le souhaitent.

Mme BELHANAFI rappelle que ces produits ne sont jamais jetés et sont souvent donnés à des écoles ou des associations pour des lots.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le déstockage des produits susvisés.

5. Convention avec Unicités – Antenne du Maine-et-Loire : brigade « d'écovolonterre »

Mme CREPEAU indique qu'Unis-Cité est une association experte et pionnière du Service Civique des jeunes, partenaire privilégié de l'État et des collectivités dans le déploiement de ce dispositif.

Depuis plusieurs années, le Parc intervient auprès des volontaires de l'antenne saumuroise d'Unis-Cité : appui à la mise en place d'éco-manifestations, apports sur le changement climatique. En 2022, ce partenariat s'est renforcé avec la participation des jeunes à des actions en faveur de la biodiversité : chantier nature sur la zone de Méron notamment (création de pierriers), sensibilisation des publics (patrouilles à proximité des zones de nidification de sternes).

La convention triennale vise à formaliser ce partenariat et à l'inscrire dans la durée.

Elle concerne la mobilisation, dans le cadre de projets portés par le Parc, d'une brigade « d'écovolonterres » de deux à quatre jeunes. Les volontaires contribueront à la mise en place d'actions dédiées à la connaissance, la valorisation et/ou la sensibilisation de patrimoines naturels, bâtis, culturels ou paysagers.

Ce partenariat sera mené dans le cadre des missions générales du Parc, en déclinaison de sa charte et de son programme d'actions annuel, approuvés par ses instances délibérantes.

Chaque année, un avenant viendra préciser les missions de cette brigade :

- ✓ les actions concernées ;
- ✓ les modalités d'intervention des volontaires Unis-Cité : objectifs, nature, lieux, calendrier, durée... ;
- ✓ les agents du Parc concernés et impliqués dans l'encadrement des volontaires pour la mise en place de ces actions ;
- ✓ les autres partenaires potentiels associés : association, commune...

En 2023, les actions prévues sont les suivantes :

- ✓ éco-patrouilles en bord de Loire à proximité de sites de nidification des sternes naines et Pierregarin, dans le périmètre de l'Arrêté de protection de biotope (APB) ;
- ✓ chantier de nettoyage des déchets dans la Réserve naturelle régionale des étangs et boisements de Joreau et sensibilisation des publics à la sensibilité du site.
- ✓ constitution de monticules de pierres ramassées sur le site pour créer des micro-milieus propices à l'installation d'une faune et d'une flore spécifique dans la future Réserve naturelle régionale de Méron ;
- ✓ contribution à la mise en place d'animations et d'inventaires dans le cadre de l'ABC de Montsoreau- Fontevraud l'Abbaye ;
- ✓ animations à la Maison du Parc d'ateliers ludiques sur la biodiversité.

Mme TUBIANA précise que les patrouilles en bords de Loire sont effectuées par ces jeunes en service civique pour sensibiliser, mais sans pouvoir de police. Concernant les zones de nidification, Mme Tubiana informe les membres du Bureau qu'un courrier a été adressé au Maire de Montsoreau pour lui faire part de l'opposition du Parc au projet d'implantation d'un ponton dédié à une activité de ski nautique qui pourrait venir impacter les zones de protection de la biodiversité à proximité, de plus dans un site classé. Dans les domaines qui sont les nôtres, nous devons être force de proposition pour réduire les atteintes à l'environnement.

Mme GUGLIELMI s'interroge sur le fait que de tels projets doivent d'abord passer en commissions, notamment préfectorales.

Mme TUBIANA indique que l'annonce a été faite par le Maire de Montsoreau à l'occasion de ses vœux en janvier sans que les services soient consultés. Nous nous sommes rapproché des services de l'État qui nous ont indiqué qu'une ancienne autorisation avait précédemment été délivrée pour cette activité, le Maire souhaitant apparemment s'appuyer sur celle-ci pour réautoriser cette pratique. À cette annonce, un grand nombre de riverains et d'associations ont signé une pétition (15 000 signatures).

Mme CREPEAU précise que cette activité de ski nautique s'est arrêtée il y a deux ans avec le COVID. Le ponton a été endommagé par un bateau et a donc été retiré. Le demandeur souhaite donc reconstruire un nouveau ponton, mais aujourd'hui dans un site classé (septembre 2021) au titre du plan de gestion du Val de Loire UNESCO.

Mme LAHOREAU, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, indique que la municipalité de Tours a fait le choix de déplacer les feux d'artifice pour préserver les zones de nidification des sternes².

M. DELAUNAY précise que, dans le cadre de l'animation de la zone Natura 2000 Loire, nous encourageons l'ensemble des communes à modifier leurs pratiques soit à arrêter les tirs de

² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/indre-loire/tours/les-sternes-chassent-le-feu-d-artifice-des-bords-de-loire-2572608.html>

feux d'artifice pouvant impacter la nidification des sternes ou des gîtes de castors. Ces pratiques sont encadrées par la loi, chaque commune devant faire une demande d'autorisation préalable avec une courte notice d'incidence, au titre de Natura 2000, à la préfecture.

Mme TUBIANA constate le nombre grandissant de dérangements, comme les montgolfières, du camping sauvage, des bivouacs non encadrés... Le Parc continue de travailler sur ces sujets avec l'appui notamment de Mme Saint-Paul, Députée de Maine-et-Loire. Il nous faut contenir ces usages débridés dans un site extrêmement important pour la faune sauvage.

Pour revenir au sujet de la délibération, M. LAFOURCADE demande quel niveau d'accompagnement et d'encadrement vont avoir ces 4 jeunes pendant leur séjour.

Mme CREPEAU répond que c'est tout l'intérêt du partenariat avec Unis-Cité qui va détacher une personne chargée d'encadrer le groupe. Sur le Saumurois, l'association va coordonner une trentaine de jeunes au total dans différentes structures. Quand les jeunes interviendront sur site, les agents du Parc seront à leurs côtés, mais l'encadrement se fera par Unis-Cité.

M. DELAUNAY précise que des temps spécifiques seront réservés avec les jeunes pour échanger avec eux sur le sens de leurs missions.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention-cadre avec l'antenne du Maine-et-Loire d'Unis-Cité ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer les avenants annuels et tout document afférent à cette action.

6. Convention partenariale Géotrek avec les EPCI / OT du territoire

Mme BELHANAFI rappelle que le Parc a la volonté de développer le progiciel « open source³ » Géotrek avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et/ou Offices de Tourisme de son territoire. Géotrek est une suite progicielle composée d'un outil métier SIG, d'un site web et d'une application mobile (plus un module permettant d'insérer l'outil dans les sites de nos partenaires). Celui-ci vise à valoriser les sentiers pédestres, équestres... mais aussi l'offre touristique de proximité.

La présente convention a pour objet de définir, pour une période de cinq ans, les engagements de chacune des parties et de déterminer les conditions d'utilisation du progiciel Géotrek (cf. convention ci-jointe).

Les partenaires associés au projet, signataires de la convention sont les suivants :

- ✓ Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ;
- ✓ Commune de Loire-Authion ;
- ✓ Communauté de communes Loire-Layon-Aubance ;
- ✓ Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- ✓ Communauté de communes Touraine Val de Vienne ;
- ✓ Office de Tourisme Touraine Nature ;
- ✓ SPL Saumur Val de Loire Tourisme.

M. BARANGER demande quel est le reste à charge par partenaire sur cette opération.

M. BELHANAFI indique que le coût prévisionnel est entre 700 et 900 € par an et par partenaire.

³ S'applique aux logiciels dont la licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire les possibilités de libre redistribution, d'accès au code source et de création de travaux dérivés.

M. PASSET, Conseiller communautaire de la CC Baugeois-Vallée, regrette que son intercommunalité ne participe pas au groupement de commande.

M. BELHANAFI rappelle qu'un nouveau partenaire peut intégrer le groupement quand il le souhaite.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la convention partenariale ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action.

M. PONCHANT indique qu'il doit quitter la séance après la prochaine délibération.

7. Convention avec l'AFAC Agroforesterie Pays de la Loire dans le cadre de l'action « Gestion durable des haies des collectivités »

M. MATTEÏ, chef du service « Aménagement et éco-développement » au Parc, indique que la programmation régionale 2023 intègre une action intitulée « Gestion durable des haies des collectivités ».

Au travers de ce projet, le Parc souhaite expérimenter la mise en place d'un outil de gestion des haies et du patrimoine arboré, à l'attention des communes du Parc.

Cette expérimentation prendra comme référence le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH), outil initialement développé pour les agriculteurs.

Chaque année, en France, près de 11 500 kilomètres de haies disparaissent, alors que, dans le même temps, seulement 3 000 kilomètres sont replantés. Cette régression, qui s'observe depuis les années 1950, est également une réalité sur le territoire du Parc. Par ailleurs, l'entretien de ces linéaires de haie n'est pas toujours adapté, limitant les possibilités de valorisation des bois bocagers, voire, dans certains cas, menaçant directement la pérennité de la haie. Pourtant, les haies assurent des fonctions cruciales sur le territoire : support de biodiversité (maillon essentiel de la trame verte), production de bois et stockage de carbone, régulation hydrologique, stabilisation des sols, limitation des pollutions des sols... Il est ainsi essentiel de mettre en place, au-delà des outils réglementaires existants visant leur protection, une politique active de préservation et de mise en valeur des haies. Le Parc souhaite tout particulièrement accompagner les collectivités du territoire pour leur permettre de s'engager dans une réelle stratégie de gestion durable des haies et de préservation de leur patrimoine arboré.

La convention porte sur la conception, la diffusion et la promotion d'un cahier des charges à destination des adhérents de l'AFAC Agroforesteries afin de leur permettre d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de Plans de gestion durable des haies.

M. MATTEÏ précise que le montant de cette convention est 8 200 € financé pour moitié par la Région Pays de la Loire et pour l'autre moitié par la Région Centre-Val de Loire.

M. MATTEÏ informe les membres du Bureau de corrections effectuées suite à l'envoi du rapport de présentation. L'objet de la convention a été modifié comme suit :

- conception, diffusion et promotion d'un cahier des charges à destination des adhérents de l'AFAC afin de leur permettre d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plans de gestion durable des haies d'un outil de gestion durable pour les haies et le patrimoine arboré en propriétés communales.

Cette nouvelle formulation clarifie l'objet de la convention en faisant référence au patrimoine réel de communes et non aux haies présentes sur le territoire communal.

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention technique et financière entre le Parc et l'AFAC Agroforesteries Pays de la Loire.

8. Demande de financement pour la réalisation des suivis naturalistes et l'animation de la RNR et de l'ENS « Marais de Taligny » – années 2023 et 2024

M. MARTIN, Conservateur de la réserve, rappelle que le marais de Taligny a un intérêt écologique important, car il présente les caractéristiques d'un bas-marais alcalin avec la présence d'habitats et d'espèces patrimoniales rares et menacées. Les différents inventaires réalisés depuis des années ont permis d'identifier 9 habitats d'intérêt patrimonial, 1039 espèces dont 77 espèces de faunes et de flores d'intérêt patrimonial telles que la Samole de Valérand, le Campagnol amphibie, la Loutre d'Europe et l'Agrion de Mercure.

Depuis février 2014, le site bénéficie d'un classement en Réserve naturelle régionale (RNR), sur une surface de 20 ha, qui vient compléter son inscription au Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) en 2012 sur 85 ha. La RNR est intégralement incluse dans l'ENS.

Un nouveau plan de gestion pour la période 2022-2033 sur la RNR/ENS du Marais de Taligny a été validé par la commission permanente de la Région le 18 mars 2022. Ce programme définit les 4 Objectifs à long terme (OLT) suivants :

- ✓ développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution ;
- ✓ gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines ;
- ✓ valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales ;
- ✓ collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve.

De ces 4 OLT, 23 objectifs opérationnels et 63 opérations ont été définis pour la gestion du marais de Taligny.

Une convention de cogestion a été signée avec la Région Centre-Val de Loire, le Parc et la Communauté de communes Chinon sur la période 2022-2027 et désigne le Parc comme cogestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les opérations de suivis scientifiques et naturalistes ainsi que l'accompagnement du second cogestionnaire.

Détail technique des opérations mises en œuvre par le Parc en 2023-2024 :

Le Parc sera maître d'ouvrage sur les opérations suivantes :

- ✓ fiche-opération CS1 – « Compléments d'inventaires : Coléoptères aquatiques » ;
- ✓ fiche-opération CS2 – « Veille patrimoniale et inventaires complémentaires » ;
- ✓ fiche-opération CS3 – « Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie » ;
- ✓ fiche-opération CS5 – « Reconstitution et développement du programme de suivi des Odonates » ;
- ✓ fiche-opération CS7 - « Poursuite du protocole STOC-Capture du MNHN (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) » ;
- ✓ fiche-opération CS8 - « Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO » ;
- ✓ fiche-opération CS9 - « Reconstitution du programme de suivi des amphibiens » ;
- ✓ fiche-opération CS11 - « Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations » ;

- ✓ fiche-opération CS12 – « Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière » ;
- ✓ fiche-opération CS15 : « Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de fauche et pâturage sur la flore » ;
- ✓ fiche-opération CS18 – « Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron » ;
- ✓ fiche-opération CS19 – « Suivi de la qualité des cours d'eau (IBGN et IBD) ».

Les opérations CS1, CS5, CS7, CS8, CS9, CS12, CS15 et CS18 seront réalisées dans le cadre de prestations externalisées.

Animation et accompagnement technique et administratif du Parc

En plus du suivi et de la mise en œuvre des opérations présentées ci-dessus, l'intervention du Parc consiste également pour les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- ✓ assurer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des différents travaux de restauration et d'entretien auprès du SBNM et de la CC CVL en particulier sur la restauration des cours d'eau, la gestion des habitats (EI1, IP11, IP12, IP13, IP15, IP16) ;
- ✓ accompagner la CC CVL sur la mise en œuvre des travaux de valorisation pour les publics du marais de Taligny (CI3 à CI7) ;
- ✓ assurer avec la CC CVL une communication, le développement d'un programme d'animation et suivre l'ensemble (PA1, PA3, CC1 et CC2) ;
- ✓ transmettre le retour d'expérience auprès d'étudiants/acteurs et échanger avec d'autres gestionnaires (MS3) ;
- ✓ réaliser/assister les démarches techniques et administratives liées au suivi de la RNR (subventions, suivi de la réglementation... MS3 et SP2) ;
- ✓ assurer le contact et les relations avec les riverains et usagers du marais (SP1) ;
- ✓ rédiger le bilan annuel et préparer les comités consultatifs (MS2 et EI3).

L'ensemble de ces interventions est estimé en temps d'animation pour le Parc à :

En 2023 :

- Poste de technicien milieux naturels : 70 jours
- Poste de Cheffe de service médiation des patrimoines : 18.5 jours

En 2024 :

- Poste de technicien milieux naturels : 62.5 jours
- Poste de Cheffe de service médiation des patrimoines : 9.5 jours

Annexe 1 (page 15) : budget et plan de financement 2023-2024

Une demande de subvention annuelle sera déposée auprès de la Région Centre-Val de Loire. Une demande de financement biennale, pour la programmation 2023-2024, sera réalisée auprès du FEADER en 2023.

Opérations	Code	Type	I/F	Dépenses			
				2023		2024	
				Cout € HT	Cout € TTC	Cout € HT	Cout € TTC
Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères ac	CS1	Prestation	F		- €	4 020,00 €	4 824,00 €
Reconduction et développement du programme de sui	CS5	Prestation	F		- €	3 120,00 €	3 744,00 €
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux ST	CS7	Prestation	F	1 680,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux	CS8	Prestation	F	1 680,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	Prestation	F	2 160,00 €	2 592,00 €		- €
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conser	CS12	Prestation	F		- €	3 840,00 €	4 608,00 €
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestio	CS15	Prestation	F	2 160,00 €	2 592,00 €	2 160,00 €	2 592,00 €
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et l	CS19	Prestation	F	1 495,00 €	1 794,00 €		- €
Revalorisation coûts (5%)						825,00 €	956,40 €
<i>Sous-total des prestations externalisées</i>				9 175,00 €	10 338,00 €	17 325,00 €	20 084,40 €
Animation PNR - technicien (70 jrs)		Régie	F	15 606,50 €	15 606,50 €	14 283,13 €	14 283,13 €
Animation PNR - Chargé de mission (18,5 jrs)		Régie	F	6 548,45 €	6 548,45 €	3 446,79 €	3 446,79 €
Frais indirect éligible (cout salarié *15%)		Frais	F	3 323,24 €	3 323,24 €	2 659,49 €	2 659,49 €
<i>Sous-total animation et frais indirects</i>				25 478,19 €	25 478,19 €	20 389,41 €	20 389,41 €
Total				34 653,19 €	35 816,19 €	37 714,41 €	40 473,81 €

Opérations	Code	Plan de financement 2023						Plan de financement 2024					
		FEADER		Région CVDL		PNRLAT		FEADER		Région CVDL		PNRLAT	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères ac	CS1	50%	- €	50%	- €	0%	- €	50%	2 412,00 €	50%	2 412,00 €	0%	- €
Reconduction et développement du programme de sui	CS5	50%	- €	50%	- €	0%	- €	50%	1 872,00 €	50%	1 872,00 €	0%	- €
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux ST	CS7	50%	840,00 €	50%	840,00 €	0%	- €	50%	840,00 €	50%	840,00 €	0%	- €
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux	CS8	50%	840,00 €	50%	840,00 €	0%	- €	50%	840,00 €	50%	840,00 €	0%	- €
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	50%	1 296,00 €	50%	1 296,00 €	0%	- €	50%	- €	50%	- €	0%	- €
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conser	CS12	50%	- €	50%	- €	0%	- €	50%	2 304,00 €	50%	2 304,00 €	0%	- €
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestio	CS15	50%	1 296,00 €	50%	1 296,00 €	0%	- €	50%	1 296,00 €	50%	1 296,00 €	0%	- €
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et l	CS19	50%	897,00 €	50%	897,00 €	0%	- €	50%	- €	50%	- €	0%	- €
Revalorisation coûts (5%)								50%	478,20 €	50%	478,20 €	0%	- €
<i>Sous-total des prestations externalisées</i>			5 169,00 €		5 169,00 €		- €		10 042,20 €		10 042,20 €		- €
Animation PNR - technicien (70 jrs)		50%	7 803,25 €	50%	7 803,25 €	0%	- €	50%	7 141,57 €	50%	7 141,57 €	0%	- €
Animation PNR - Chargé de mission (18,5 jrs)		50%	3 274,23 €	50%	3 274,23 €	0%	- €	50%	1 723,40 €	50%	1 723,40 €	0%	- €
Frais indirect éligible (cout salarié *15%)		50%	1 661,62 €	0%	- €	50%	1 661,62 €	50%	1 329,74 €	0%	- €	50%	1 329,74 €
<i>Sous-total animation et frais indirects</i>			12 739,10 €		11 077,48 €		1 661,62 €		10 194,70 €		8 864,96 €		1 329,74 €
Total			17 908,10 €		16 246,48 €		1 661,62 €		20 236,90 €		18 907,16 €		1 329,74 €

M. MARTIN indique que le reste à charge pour le Parc est minime à hauteur de 1661 € pour 2023 et 1329 € pour 2024.

M. MARTIN indique que l'importance du projet de valorisation du site avec des aménagements prévus pour plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme BELHANAFI indique que le projet avance bien. Les échanges portent actuellement sur le niveau auquel positionner le platelage pour assurer une visite du marais de mars à octobre.

Mme TUBIANA tient à saluer l'engagement de la Région Centre-Val de Loire à nos côtés concernant cette Réserve Naturelle Régionale. Ces outils sont appelés à prendre de l'ampleur dans la cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP).

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la programmation des opérations en 2023 et 2024 portées par le Parc et de les inscrire au budget ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, du Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et de l'ENS « Marais de Taligny ».

9. Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible "Étang et boisements de Joreau" - Suivis et animation – 2023

Mme TUBIANA rappelle aux membres du Bureau que ce projet, relativement ancien, a été pendant longtemps mis en veille. L'arrivée de nouveaux élus a permis de débloquent cette situation.

M. MARTIN rappelle que la Réserve naturelle régionale (RNR) « Étang et boisements de Joreau » est située sur la commune Gennes-Val de Loire, sur un ensemble forestier de 92 ha avec au cœur un étang forestier de 7 ha d'une grande richesse écologique, notamment reconnue pour ses peuplements d'odonates. Il est par ailleurs inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) de Maine-et-Loire.

Un plan de gestion de la RNR a été approuvé. Il définit pour 6 ans (2015-2020) les mesures de gestion nécessaires à la conservation du site. Il repose sur 5 axes majeurs :

- ✓ préserver les habitats et les populations d'espèces à fort enjeu des milieux aquatiques et rivulaires ;
- ✓ préserver les autres habitats et populations d'espèces à fort enjeu ;
- ✓ étudier et suivre les habitats et les populations d'espèces à fort enjeu ;
- ✓ étudier et suivre le fonctionnement de l'étang et les risques pour la conservation des habitats et des espèces à fort enjeu ;
- ✓ mettre en valeur le patrimoine du site.

Lors de la création de la RNR « Étang et boisements de Joreau » en septembre 2015, le Parc a été désigné « cogestionnaire » de celle-ci et maître d'ouvrage sur les actions de suivis naturalistes et scientifiques. La commune de Gennes-Val de Loire, second cogestionnaire de la RNR, est maître d'ouvrage sur les opérations de restauration et d'entretien du site.

Un temps d'assistance du Parc à la maîtrise d'ouvrage de la commune de Gennes-Val de Loire est également prévu pour la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues.

La mise en œuvre du plan de gestion 2015-2020 ayant pris du retard dans sa réalisation, il a été acté en 2022, de redéfinir un plan de gestion actualisé sur 3 ans (2022-2024) pour mettre en application les actions ayant été peu ou pas réalisées afin d'atteindre les objectifs à long terme de la gestion de la réserve.

La réactualisation du plan de gestion validé, la convention de cogestion de la RNR a été renouvelée avec la Région des Pays de la Loire et la commune de Gennes-Val de Loire pour la même période (2022-2024).

Ainsi, pour l'année 2023, le Parc est maître d'ouvrage pour la réalisation des actions suivantes :

- SE7 "Suivi des arbres de valeur biologique" ;
- SE 9 "Étude des chiroptères de la RNR" ;
- SE 10 "Étude des oiseaux de la RNR" ;
- SE11 "Étude des amphibiens de la RNR" ;
- SE 12 "Étude des reptiles de la RNR" ;
- SE 13 "Étude des invertébrés de la RNR" ;
- SE 14 "Suivi des populations d'odonates" ;
- SE16 "Suivi de la végétation herbacée des banquettes en bord de chemin" ;
- SE17 "Suivi de la colonisation de la mare par la végétation" ;
- SE20 "Enquête sur la fréquentation de la RNR" ;
- SE 21 "Analyse de la qualité de l'eau" ;
- PI2 "Réalisation d'un plan d'interprétation".

Les actions SE9, SE10, SE13, SE14 et SE21, feront l'objet de prestations externalisées.

L'action SE14 portant sur les odonates fera l'objet également d'un stage de niveau master porté et encadré par le Parc (technicien milieux naturels).

L'action SE20 sur l'étude de fréquentation de la RNR sera réalisée dans le cadre d'un stage de niveau Master porté par la commune, mais encadré avec le Parc (Cheffe du service médiation des patrimoines).

Animation et accompagnement technique et administratif du PNR :

La mise en œuvre, le suivi des opérations, ainsi que l'animation et l'accompagnement de la commune de Gennes-Val de Loire, nécessite une animation et un suivi du Parc.

Ainsi, en plus du suivi et de la mise en œuvre des opérations présentées ci-dessus, l'intervention du Parc consiste également pour les opérations suivantes (liste non exhaustive) à :

- ✓ assurer une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des différents travaux de restauration et d'entretien auprès de la commune en particulier sur la restauration et la gestion des habitats (TU2, TU7, TE1, TE3, TE9) ;
- ✓ accompagner la commune sur la mise œuvre des travaux de restauration de la retenue de Joreau (TU4) ;
- ✓ suivre les différentes activités de pêche, chasse, manifestations sportives et culturelles sur la réserve (SE23, 24 ,25) ainsi que la surveillance globale du site (PO1) ;
- ✓ assurer avec la commune la promotion de la réserve, le développement d'un programme d'animation et suivre l'ensemble (PI6 et PI7) ;
- ✓ réaliser/assister les démarches techniques et administratives liées au suivi de la RNR (subventions, suivi de la réglementation... AD3) ;
- ✓ assurer le contact et les relations avec les riverains et usagers du marais ;
- ✓ rédiger le bilan annuel et préparer les comités consultatifs (AD1 et AD4).

Ainsi, les postes suivants de l'équipe du PNR seront sollicités tout au long de l'année 2023 :

- ✓ le poste de cheffe de service « Tourisme et médiation de patrimoines » à hauteur de 23.5 jours ;
- ✓ le poste de technicien milieux naturels du service « biodiversité et paysage » à hauteur de 70.75 jours.

Annexe 2 (page 17) – RNR Joreau : suivi et plan de financement 2023

Une demande de subvention annuelle sera déposée auprès de la Région Pays de la Loire et du Conseil départemental de Maine-et-Loire. Une demande de financement triennale, pour la programmation 2022-2024, sera réalisée auprès du FEDER en 2023 avec effet rétroactif sur 2022.

Opérations	Code	Type	VF	Dépenses		Plan de financement 2023							
				2023		FEDER		Région Pdl		CD 49		PNRLAT	
				Cout en € HT	Cout en € TTC	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude des chiroptères de la RNR	SE9	Prestation	F	9 080,00 €	9 080,00 €	50%	4 540,00 €	30%	2 724,00 €	20%	1 816,00 €	0%	- €
Etude des oiseaux de la RNR	SE10	Prestation	F	6 480,00 €	6 480,00 €	50%	3 240,00 €	30%	1 944,00 €	20%	1 296,00 €	0%	- €
Etude des invertébrés de la RNR	SE13	Prestation	F	9 473,50 €	9 473,50 €	50%	4 736,75 €	30%	2 842,05 €	20%	1 894,70 €	0%	- €
Suivi des populations d'odonates	SE14	Prestation	F	4 448,25 €	4 448,25 €	50%	2 224,13 €	30%	1 334,48 €	20%	889,65 €	0%	- €
Assistance stage odonates	SE14	Prestation	F	1 120,00 €	1 120,00 €	0%	- €	30%	336,00 €	20%	224,00 €	50%	560,00 €
Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments (pH, taux de matière)	SE21	Prestation	F	3 923,30 €	4 707,96 €	50%	2 353,98 €	30%	1 412,39 €	20%	941,59 €	0%	- €
Revalorisation coûts (5%)				1 726,25 €	1 765,49 €	50%	854,74 €	30%	529,65 €	20%	353,10 €	0%	28,00 €
Sous-total des prestations externalisées				36 251,30 €	37 075,20 €		17 949,60 €		11 122,56 €		7 415,04 €		588,00 €
Animation PNR - technicien		Régie	F	12 095,04 €	12 095,04 €	50%	6 047,52 €	30%	3 628,51 €	0%	- €	20%	2 419,01 €
Animation PNR - Chargé de mission cheffe de service Patrimoines		Régie	F	8 318,30 €	8 318,30 €	50%	4 159,15 €	30%	2 495,49 €	0%	- €	20%	1 663,66 €
Stage Odonates 2023		Régie	F	3 650,00 €	3 650,00 €	0%	- €	40%	1 460,00 €	0%	- €	60%	2 190,00 €
Suivi administratif PNR LAT (technicien)		Régie	F	3 678,78 €	3 678,78 €	50%	1 839,39 €	forfait	1 250,00 €	0%	- €	16%	589,39 €
Sous-total de l'animation et régie PNR		Régie		27 742,12 €	27 742,12 €		12 046,06 €		8 834,00 €		- €		6 862,06 €
Frais indirect éligible (cout salarié * 15% - hors stage)		Frais	F	3 613,82 €	3 613,82 €	50%	1 806,91 €	0%	- €	0%	- €	50%	1 806,91 €
Total				67 607,24 €	68 431,13 €		31 802,57 €		19 956,56 €		7 415,04 €		9 256,97 €

M. MARTIN indique que les jeunes en services civiques d'Unis-Cités pourront intervenir sur la réserve pour des actions de sensibilisation des usagers du site (chiens non tenus en laisse, ramassage des déchets...).

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident la programmation des actions en 2023 portée par le Parc et d'inscrire les actions au budget ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de Maine-et-Loire ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et de l'ENS « Étang et boisements de Joreau ».

10. Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible "Étang et boisements de Joreau" – Demande de fonds FEDER 2022-2024

M. MARTIN rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion actualisé de la RNR et ENS « Étang et boisements de Joreau » sur la période 2022-2024, le Parc est désigné cogestionnaire et maître d'ouvrage sur les opérations de suivis scientifiques, naturalistes, l'animation du site et l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune de Gennes-Val de Loire pour la mise en œuvre de ses propres actions. Pour la réalisation des actions attribuées au Parc, des prestations externalisées sont prévues en plus du temps d'animation et de régie des agents du PNR pour mettre en œuvre le plan d'action 2022-2024.

Suite à la consultation dans le cadre de marchés publics réalisés en 2022 et à l'estimation des ressources humaines du Parc nécessaire pour assurer la mise en œuvre des actions, le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à 103 680 € TTC en fonctionnement, intégrant les coûts de prestations externalisés (39 175.20€ TTC), les frais de personnel (56 567.42 € TTC) et les frais indirects (7 937.61 € TTC).

Il est précisé que ce budget ne prend pas en compte l'étude d'évaluation et de renouvellement du plan de gestion de la RNR qui pourra être engagé en 2024. Celle-ci fera l'objet d'une demande de subvention particulière.

Pour financer ces actions, des fonds sont mobilisables annuellement auprès de la Région Pays de la Loire (crédits alloués aux RNR) et du Conseil départemental de Maine-et-Loire (crédits alloués aux ENS). De plus, les fonds européens alloués au FEDER sont également mobilisables à hauteur de 50% des dépenses du projet. Il est précisé que les dépenses réalisées en 2022 sont également éligibles et seront prises en compte de façon rétroactive.

Annexe 3 (page 18) : RNR Joreau : Plan de gestion et financement 2022-2024.

Opérations	Code	Type	I/F	Dépenses					
				2022		2023		2024	
				Cout en € HT	Cout en € TTC	Cout en € HT	Cout en € TTC	Cout en € HT	Cout en € TTC
Suivi des arbres à haute valeur biologique	SE7	Prestation	F	1 416,67 €	1 700,00 €				
Etude des chiroptères de la RNR	SE9	Prestation	F		- €	9 080,00 €	9 080,00 €		
Etude des oiseaux de la RNR	SE10	Prestation	F		- €	6 480,00 €	6 480,00 €		
Etude des invertébrés de la RNR	SE13	Prestation	F		- €	9 473,50 €	9 473,50 €		
Suivi des populations d'odonates	SE14	Prestation	F		- €	4 448,25 €	4 448,25 €		
Assistance stage odonates	SE14	Prestation	F			1 120,00 €	1 120,00 €		
Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments (pH, taux de matière)	SE21	Prestation	F		- €	3 923,30 €	4 707,96 €		
Surveillance du site	PO1	Prestation	F	333,33 €	400,00 €				
Revalorisation coûts (5%)					- €	1 726,25 €	1 765,49 €		
Sous-total des prestations externalisées				1 750,00 €	2 100,00 €	36 251,30 €	37 075,20 €		
Animation PNR - technicien		Régie	F	6 646,50 €	6 646,50 €	12 095,04 €	12 095,04 €	13 540,42 €	13 540,42 €
Animation PNR - Chargé de mission cheffe de service Patrimoines		Régie	F			8 318,30 €	8 318,30 €		
Animation PNR - Chargé de mission Chef de service biodiversité		Régie	F				- €	1 386,13 €	1 386,13 €
Stage Odonates 2023		Régie	F			3 650,00 €	3 650,00 €		
Suivi administratif PNR LAT (technicien)		Régie	F	3 481,50 €	3 481,50 €	3 678,78 €	3 678,78 €	3 770,75 €	3 770,75 €
Sous-total de l'animation et régie PNR		Régie	F	10 128,00 €	10 128,00 €	27 742,12 €	27 742,12 €	18 697,30 €	18 697,30 €
Frais indirect éligible (cout salarié *15% - hors stage)		Frais	F	1 519,20 €	1 519,20 €	3 613,82 €	3 613,82 €	2 804,60 €	2 804,60 €
Total				13 397,20 €	13 747,20 €	67 607,24 €	68 431,13 €	21 601,90 €	21 501,90 €

		Financement 2022-2024 - Synthèse			
Opérations	Code	FEDER	Région PdL	CD 49	PNR LAT
		Montant	Montant	Montant	Montant
Suivi des arbres à haute valeur biologique	SE7	850,00 €	510,00 €	- €	340,00 €
Etude des chiroptères de la RNR	SE9	4 540,00 €	2 724,00 €	1 816,00 €	- €
Etude des oiseaux de la RNR	SE10	3 240,00 €	1 944,00 €	1 296,00 €	- €
Etude des invertébrés de la RNR	SE13	4 736,75 €	2 842,05 €	1 894,70 €	- €
Suivi des populations d'odonates	SE14	2 224,13 €	1 334,48 €	889,65 €	- €
Assistance stage odonates	SE14	- €	336,00 €	224,00 €	560,00 €
Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments (pH, taux de matière)	SE21	2 353,98 €	1 412,39 €	941,59 €	- €
Surveillance du site	PO1	200,00 €	120,00 €	- €	80,00 €
Revalorisation coûts (5%)		854,74 €	529,65 €	353,10 €	28,00 €
Sous-total des prestations externalisées		18 999,60 €	11 752,56 €	7 415,04 €	1 008,00 €
Animation PNR - technicien		16140,98	9684,588	- €	6 456,39 €
Animation PNR - Chargé de mission cheffe de service Patrimoines		4159,15	2495,49	- €	1 663,66 €
Animation PNR - Chargé de mission Chef de service biodiversité		693,065	415,839	- €	277,23 €
Stage Odonates 2023		0	1460	- €	2 190,00 €
Suivi administratif PNR LAT (technicien)		5465,515	3750	- €	1 715,52 €
Sous-total de l'animation et régie PNR		26 458,71 €	17 805,92 €	- €	12 302,79 €
Frais indirect éligible (cout salarié *15% - hors stage)		3968,8065	0	- €	3 968,81 €
Total		49 427,11 €	29 558,48 €	7 415,04 €	17 279,60 €

Les élus membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions de l'Union européenne au titre du FEDER sur l'ensemble de la période 2022-2024 ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et de l'ENS « Étang et boisements de Joreau » et aux demandes de subventions.

Mme TUBIANA rappelle que ce site, maintenant préservé, avait été identifié il y a des années pour potentiellement accueillir l'implantation du Center Parc aujourd'hui installé à Morton dans la Vienne.

M. MARTIN informe les membres du Bureau qu'une découverte archéologique a été faite sur la réserve. Des silex taillés du paléolithique et néolithique ont été mis à jour et confirmés après expertise par Laure Déodat, archéologue. Ces éléments vont donner lieu à de nouvelles explorations dans l'optique d'une future valorisation.

Mme TUBIANA demande si des contacts ont été pris avec la Fondation du Patrimoine.

M. MARTIN indique que la commune a déposé un dossier de demande de subvention. Il semble que la Fondation demande des estimations plus précises sur les travaux à venir.

Mme BELHANAFI informe les membres du Bureau que Mme Guillemain, Adjointe au Maire de Gennes-Val de Loire déléguée à l'environnement s'est inscrite aux formations du réseau Ambassadeurs.

Mme TUBIANA remercie M. MARTIN, M. DELAUNAY et Mme BELHANAFI pour le travail accompli sur ces Réserves Naturelles Régionales en co-gestion avec les collectivités qui sont une de nos fiertés de notre territoire. Cette action est au cœur des missions d'un Parc.

Mme TUBIANA remercie aussi M. MARION et M. TOURON pour leur implication dans ces dossiers.

M. MARION indique que la commune de Gennes-Val de Loire semble rencontrer quelques difficultés, en raison d'arrêts maladie, pour déposer le dossier de demande de subvention FEDER. Il demande au Parc de soutenir la commune dans ses démarches.

M. MARTIN informe M. MARION qu'une rencontre sur ce sujet est d'ores et déjà programmée avec Mme Moisy, Maire de Gennes-Val de Loire dès demain matin.

M. MARION rappelle l'opportunité du Fonds Vert pour financer des opérations, notamment sur la RNR de Joreau. La mesure Biodiversité est la seule à ne pas faire l'objet d'une fongibilité avec les autres. Les financements sont donc sanctuarisés.